L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 FÉVRIER 1890. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
Jeudi, 12 FEVRIER 1890.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTE DE LA VENDANGE DE CE JOUR

Par Mahé & Hedgens, au No 86 rue S. Charles, meubles et argent.

La Question du Jury.

Nous n'avons cessé de réclamer depuis vingt ans, l'abolition de l'absurde règle de l'unanimité du jury. A diverses reprises, nous avons traité la question *in extenso*, mais nous avions affaire à un préjugé trop fortement enraciné pour qu'il fût facile d'en avoir raison. Il y a une dizaine d'années, cependant, nous eûmes un moment l'espoir de réussir. A l'occasion de nous ne savons plus quel acquittement scandaleux—il y en a eu tant dans ce pays que la confusion est facile—plusieurs des grands journaux de New York se livrèrent à une discussion sur la question de savoir si la règle de l'unanimité du jury n'est pas plus nuisible qu'utile.

C'était une occasion favorable pour revenir à la charge. C'est ce que nous fîmes vigoureusement. Un ou deux de nos confrères de la Nouvelle-Orléans se hasardèrent alors à faire timidement écho à nos protestations. Mais le mouvement commencé à New York prit fin sans aboutir à aucun résultat et les Etats-Unis restèrent encroutés dans une routine qui les met, sous le rapport judiciaire, en arrière de plusieurs siècles sur le reste du monde civilisé, sauf peut-être l'Angleterre proprement dite qui tient à sa vieille charte et à ses vieux usages démodés.

Un de nos confrères disait ces jours-ci, qu'en Ecosse les verdicts ne sont pas rendus à l'unanimité et qu'on s'en trouve bien. Il avait l'air de considérer l'Ecosse comme une exception. C'est le contraire qui est vrai. Nous ne croyons pas qu'il y ait un seul pays du continent européen où prévale le régime de l'unanimité si favorable aux criminels. C'est donc nous qui faisons exception à la règle.

Quiconque a servi dans le jury ou a vu fonctionner cette institution, s'étonne à bon droit qu'on ait maintenu pendant tant d'années la nécessité de l'unanimité pour un verdict, et qu'on hésite à abolir une règle qui présente tant d'inconvénients. On sait, en effet, qu'il est bien rare qu'il y ait réellement unanimité d'opinions parmi les douze jurés. La minorité cède souvent de guerre lasse à l'avis de la majorité afin de ne pas prolonger l'emprisonnement commun. S'il en était toujours ainsi, il n'y aurait que demi-mal. Malheureusement, c'est souvent le contraire qui arrive, et il suffit d'un ou deux jurés entêtés, ou quelquefois achetés, pour faire céder tous les autres et obtenir ainsi l'acquittement d'un criminel. Nous avons eu à la Nouvelle-Orléans des cas pareils, et nous avons vu des criminels notoires et récidivistes échapper à la corde qu'ils avaient bien méritée, parce que dix braves jurés, qui étaient en faveur d'une condamnation, ne poussaient pas l'héroïsme civique jusqu'à vouloir passer plusieurs nuits en prison, ou les obligeait à rester la résistance intéressée des deux autres.

Prenez douze hommes au hasard et soumettez-leur une question quelconque, même fort peu douteuse, et il y a cent à parier contre un qu'il y en aura au moins un qui ne sera pas de l'avis des autres, parce qu'il aura ou l'entendement obtus, ou un jugement faussé, ou l'esprit de contradiction tant soit peu développé. Il est donc tout-à-fait illogique d'imposer au jury une règle qui force la minorité d'accéder à l'opinion de la majorité, ou qui amène celle-ci par lassitude à endosser l'avis de la minorité.

La règle de l'unanimité, c'est l'enfance de l'art en matière de jury. Elle s'est perpétuée en Angleterre, à cause du caractère immuable qu'ont pris les coutumes de ce pays, caractère qui est la négation même du progrès. La preuve qu'elle n'est pas bonne, c'est qu'on s'est bien gardé de l'imposer aux tribunaux composés de plusieurs juges.

On invoque le droit de l'accusé. Nul plus que nous n'a de respect pour les droits sacrés de la défense. Mais est-ce que ces droits sont méconnus dans les pays où les verdicts sont rendus par huit ou neuf jurés sur douze? Le souci des garanties dont doit être entouré le jugement des accusés, ne doit pas, d'ailleurs, faire oublier les droits de la société, mis en péril par les criminels.

Si la législation faisite aux meurtriers les moyens d'échapper à la justice, elle expose des innocents aux dangers que peut leur faire courir la mise en liberté de criminels acquittés. La communauté a certes autant de droit à être protégée que les accusés. La balance de la justice doit être égale, mais nous sommes forcés de dire que dans notre république, elle penche beaucoup trop du côté des criminels.

La nouvelle Constitution n'impose pas la règle de l'unanimité du jury ; elle se contente de dire, article 116, "la législature pourra décréter que, dans les causes civiles, le verdict sera rendu par le concours d'un nombre de jurés moindre que la totalité."

Nous avons vu avec plaisir qu'un bill avait été présenté pour abolir, conformément à cette disposition, la règle de l'unanimité du jury en matière civile. Mais c'est surtout en matière criminelle que cette abolition est nécessaire.

Il n'y a rien dans la Constitution qui interdise à la législature d'adopter une mesure si essentielle à la réforme dans l'administration de la justice criminelle, car aucun article n'impose l'unanimité du jury, et on peut considérer l'autorisation contenue dans l'article 116 plutôt comme une suggestion que comme une permission.

Nous voudrions, pour notre part, voir disparaître entièrement de nos codes cette relique des coutumes peu sensées du passé. Quelques-uns de nos législateurs devraient se faire les champions de cette importante innovation. Il y a là une belle occasion pour battre en brèche les préjugés et la routine. En tout cas, si l'unanimité est abolie en matière civile, ce sera un premier pas dans la voie du progrès et un acheminement vers l'abolition en matière criminelle.

Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la Maison Royale le grand-duc de Hesse Darmstadt.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin, pour commodes—matelas du moment et de plumes, allez au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Romparte et Perdido.

—Un des plus riches propriétaires fonciers de Pâques, le prince Torlonia, vient d'être victime d'un vol considérable. Un âne des hommes d'affaires qui habitait à son domaine de la Romagne est parti pour Bologne, s'ouvrant ces jours-ci, qu'on pulsse retrouver un trésor, et a emporté une somme de 1 million de lires appartenant au prince.

Conférence de M. Félix Régamey.—M. Félix Régamey, l'artiste français dont nous avons annoncé l'arrivée à la Nouvelle-Orléans, il y a quelques jours, a été présenté hier aux membres de l'Athénée louisianais, à la séance ordinaire de cette société. Il a invité les membres de l'Athénée, ceux des cercles Beston et Pickwick, ainsi que quelques autres personnes de la ville, à assister à une conférence illustrée qu'il fera ce soir à sept heures et demie, dans la salle Grunewald, celle où M. Lejeune a fait ses conférences.

M. Régamey, pour donner une idée de ses procédés, a dessiné et colorié sur de grandes feuilles de papier, quelques personnages japonais et d'autres sujets amusants. La facilité et la promptitude avec laquelle il exécute, à l'aide de fusains noirs, rouges et bleus ses petits tableaux sont vraiment merveilleuses. Sa courte séance a vivement intéressé et amusé tous ceux qui y ont assisté. Aussi engageons-nous les membres de l'Athénée à mettre à profit pour eux et leurs familles la gracieuse invitation qui leur est faite d'assister à la séance de ce soir. Ils seront admis sur la présentation de leur carte personnelle, en déclinant leur qualité de membre de l'Athénée.

GRAND OPERA HOUSE.—Nous avons dit dans notre dernier compte-rendu que nous avions rarement vu la salle de ce théâtre aussi bien garnie qu'elle l'était à l'occasion des débuts de la troupe de Mlle Abbott ; nous ajouterons maintenant qu'il y avait encore plus de monde à ce théâtre hier soir, c'est-à-dire que longtemps avant le lever du rideau tous les sièges aux premières comme aux secondes étaient occupées. L'opéra de Manon Paul et Virginie n'est pas bien connu du public, attendu qu'il n'a été donné, croyons-nous, qu'une seule fois ici. Mlle Abbott a assez bien chanté le rôle de Virginie, quoiqu'il ne nous semble pas tout-à-fait convenir à son genre de voix. Mlle Seguin a non seulement bien chanté le rôle de Mala, mais elle l'a encore rendu d'une façon dramatique.

Nous ne savons si le rôle de Paul est celui que prêtère le ténor M. Castle, mais il serait à désirer, pour le public du moins, qu'il l'éliminât de son répertoire. Sa voix est non-seulement faible, mais elle est encore complètement voilée. Il a chanté tout le trio du troisième acte sans se faire entendre. L'orchestration est-elle trop forte ou les voix de Mlles Abbott et Seguin, sont elles trop puissantes ; nous ne le dirons pas, mais nous bornant simplement à constater le fait. Nous ne pouvons clôre ce compte-rendu sans rendre justice à M. Allen qui a très bien chanté le rôle de l'esclave. La voix est fraîche et il sait s'en servir.

Ce soir on nous annonce le bel opéra de Gounod, Faust ; Mlle Abbott chantera le rôle de Marguerite.

Le Dimanche, afin d'accommoder tout le monde, l'Etoile Rouge ne fermera qu'à une heure.

ACADEMIE DE MUSIQUE. — Le succès d'Evangeline se soutient. Il y avait beaucoup de monde aux deux représentations d'hier, et il n'y en aura pas moins à la représentation de ce soir. Cette extravaganza est de celles qui plaisent le plus. Beaucoup de musique, et de la bonne, des chœurs excellents, des voix jeunes et fraîches, des effets pittoresques de scène, des caractères bien marqués et très drôlatiques, de bonnes chansonnettes et de bons acteurs, de splendides costumes et des décorations nouvelles très brillantes, tels sont les attraits que nous offre Evangeline, attraits auxquels le public ne laisse aller sans réserve, et voilà pourquoi Evangeline ne manque jamais de faire bonne chambrée quand elle figure sur l'affiche.

LIBRAIRIE HÉBERT, H. BILLARD, successeur.—Cette maison, au coin Chartres et Bienville, a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 24 janvier.

Valise. — Nous avons reçu de M. Philip Werlein, une valise composée par M. Edouard Dejan, sous le titre "Bien-aimée."

Taxes arriérées.—On verra aux annonces que M. F. L. Fernandez, courtier, No 155 rue de la Commune, se charge de payer à un escomp. le libéral, les taxes arriérées de ville et d'Etat.

Escarpins noces! Escarpins blancs! Splendides chaussures pour bal.

"Rosbach." Eau-de-table.

L'instruction obligatoire en France.—Voici les principaux articles du projet de loi sur l'instruction primaire obligatoire déposé à la Chambre par M. Jules Ferry :

Art. 1er. L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes, de six ans révolus à 12 ans révolus.

Elle est donnée dans les écoles publiques, dans les écoles libres ou dans la famille.

Art. 6. Après quatre absences non justifiées dans le courant du mois, le père, le tuteur ou la personne responsable sera cité à comparaître devant la commission scolaire qui, en lui rappelant le texte de la loi, lui expliquera ses devoirs. En cas de récidive, la commission ordonnera l'inscription des nom, prénoms et qualités de la personne responsable, à la porte de la mairie. La non comparution est assimilée à la récidive.

En cas de nouvelle récidive, la commission scolaire ou, à son défaut, l'inspecteur primaire, doivent adresser une plainte au juge de paix. L'infraction sera punie comme une simple contravention. L'article 463 du Code pénal pourra être appliqué.

Art. 7. Les seuls motifs d'absence admissibles sont les suivants :

Maladie de l'enfant, maladie ou décès des parents ou de membres de la famille ; empêchement résultant de la difficulté des communications exceptionnelles appréciées par la commission.

Art. 8. La commission scolaire pourra accorder aux parents qui en feront la demande motivée des dispenses de fréquentation scolaire ne pouvant dépasser deux mois par année. Ces dispenses devront, si elles excèdent quinze jours, être soumises à l'approbation de l'inspecteur primaire.

La commission peut aussi, avec l'approbation du conseil départemental, dispenser les enfants employés hors de la famille dans l'agriculture et dans les manufacture d'une des deux classes de la journée.

Les scolliés ont été immédiatement approuvés, et une enquête des plus rigoureuses est commencée.

P.-S.—Voici, d'après une correspondance, dans quelles conditions se grave événement s'est produit :

"Vers cinq heures du soir, le nouveau directeur de la comptabilité fit mander en son cabinet M. Fournier, caissier du ministère, et lui demanda de vouloir bien lui remettre ses livres, afin qu'il pût procéder à un travail de vérification, nécessité par son entrée au département de la guerre.

"M. Fournier se retira, promettant de satisfaire, le lendemain, au désir de son chef, et monta dans les appartements qu'il occupe dans les bâtiments de la rue Saint-Dominique.

"Quelques instants plus tard, Mme Fournier entendit une détonation..... Elle se précipita dans la pièce voisine. Son mari gisait sur le parquet, la tête fracassée. Il tenait un révolver à la main."

—Sur l'ordre du ministre des affaires étrangères M. Herbette a commencé l'étude d'un mouvement diplomatique important, qui atteindra surtout les secrétaires et attachés, parmi lesquels bon nombre sont ouvertement hostiles aux institutions de la république.

—Fait scandale parisien :

Les promenoirs qui faisaient, ces jours-ci, le tour du lac, ne sont fort divertis d'un spectacle peu commun en ces allées aristocratiques.

Barry M..., patineur, Pilam-ven London, auprès de cette d'une hétaïre plus connue par la couleur de ses cheveux et certaines tendances intimes (Mlle C. P.) que par sa beauté.

Ce qui s'était passé entre ces deux femmes, on l'ignore ; mais ce qu'on vit alors fut étrange. Et bientôt vous jeta sur le fleur que tomait sous coup, et, d'une main fort énergique, mit fin, en administrant plusieurs coups à lady M.....

Qu'arrêté que va-t-il faire ?

Nouvelles Télégraphiques.

Election sénatoriale.

Paris, 7 février.—La *République française* triomphe de l'élection du docteur Paul Broca, candidat de l'extrême gauche, nommé sénateur inamovible en remplacement du comte de Montalivet. Le même journal est très sévère pour M. Jules Simon. On sait que M. Broca avait pour adversaire M. Berloland, avocat républicain, candidat du centre gauche.

Le *Soleil*, moniteur officiel de l'orléanisme, se console de l'élection du docteur Paul Broca qu'il qualifie "d'honorable défaite pour son parti."

La "République Française" et le prince Jérôme Napoléon.

Paris, 7 février.—La *République française* de ce matin est menaçante pour le chef de la famille des Bonaparte. Elle adresse au prince Jérôme l'avertissement suivant: "S'il (le prince) croit se dérober derrière de vagues aphorismes, il faut qu'il sache bien qu'il n'y a pas de déclarations générales si vagues qui puissent empêcher les défenseurs de la République de le surveiller étroitement, comme c'est leur droit."

Démission de Paul de Cassagnac.

Paris, 7 février.—Paul de Cassagnac a donné sa démission du député de Comédien pour se présenter à Mirande en remplacement de son père, mort récemment.

Le rapport de la commission.

Paris, 7 février.—Aujourd'hui, à la chambre des députés, M. Périer a donné lecture du rapport de la commission sur le projet de loi d'amnistie plénière. Le rapport conclut au rejet du projet de loi. La discussion a été fixée à jeudi prochain, et la chambre s'est aussi ajournée à ce jour.

La loi sur l'état-major.

Paris, 7 février.—L'*Evènement* dit que le projet présenté aujourd'hui à la chambre par le ministre de la guerre au sujet de l'état-major offre sur les propositions précédentes l'avantage d'être clair et précis et d'offrir la solution de cette affaire si controversée.

Le "Livre jaune."

Paris, 7 février—La santé de M. de Freycinet est presque rétablie. Le *Livre Jaune* communiqué hier au sénat s'occupe uniquement des affaires d'Egypte et comprend tous les documents qui y ont trait pour la période comprise entre le mois de janvier 1878 et le même mois de 1879.

L'ambassade de France à Berlin.

Londres, 7 février—Le correspondant berlinois du *Standard* dit que le comte de Saint-Vallier, après plusieurs entrevues avec M. de Freycinet et M. Gambetta, s'est décidé à garder son poste d'ambassadeur à Berlin.

On demande des généraux.

Paris, 7 février—M. Lockroy écrit ce qui suit dans le *Rappel*, au sujet des armements de l'Allemagne : "Si la France avait à la tête de son armée deux ou trois bons généraux, elle pourrait être tranquille. Ce ne sont pas les soldats ni les armes qui manquent en France, ce sont les chefs."

Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la famille royale d'Angleterre.

La question du canal de Panama.

—Nous lisons dans une correspondance de Panama du 28 janvier :

"L'intérêt que porte la Colombie au projet de M. de Lesseps est démontré par le départ du Dr Antoine Ferro, président de la Commission colombienne, qui a reçu M. de Lesseps à son arrivée à Panama et qui se rend à New York pour y traiter des affaires relatives au canal.

"De ton de la presse américaine, l'insistance qu'elle met à demander que le canal de Panama soit placé sous la direction des Etats-Unis, la déclaration que pas un dollar d'argent américain ne sera consacrit pour le percement de l'Isthme, et d'autres marques évidentes de l'hostilité américaine contre l'entreprise de M. de Lesseps sur le territoire de la Colombie, ont porté quelques citoyens éminents de la Colombie à croire que les Américains du Nord sont opposés en réalité à la construction de tout canal, quel qu'il soit, et qu'ils sont disposés à formuler des prétentions basées sur la doctrine Monroe, que la Colombie, comme nation indépendante, ne saurait tolérer.

"Bien que la concession de la Colombie ait été accordée à une compagnie française, il n'existe ni avec la France ni avec aucune autre nation, d'engagement allant au-delà de ceux qui avaient été pris antérieurement aux démarches faites par la compagnie qui a obtenu la récente concession. Les conditions de la concession sont identiquement pareilles à celles qui ont été faites, il y a une trentaine d'années, à la compagnie du chemin de fer de Panama ; lesquelles ont été trouvées suffisantes pour assurer l'exécution des travaux et ne favorisaient en particulier les intérêts d'aucune nation au détriment des autres.

"La mission du Dr Ferro aux Etats-Unis, bien qu'elle n'ait point de caractère officiel, a pour but de tenter un rapprochement entre les idées des Colombiens et celles des Américains du Nord sur cette question. Le Dr Ferro est un citoyen influent de la Colombie et ses idées, en ce qui concerne son pays, ont un caractère sérieux d'autorité."

La même correspondance dit que les travaux de la commission internationale d'études avancent rapidement dans l'Isthme. La santé des ingénieurs est excellente.

De fortes pluies sont tombées, bien que l'on soit en pleine saison sèche. Le Chagres a monté en une ou deux occasions au tendance aux inondations, notamment le 23 janvier dernier ; en moins de trois heures, il s'est produit une crue de cinq pieds.

Les relevés topographiques de la commission vont être étendus à l'espace compris entre le mouillage actuel à Panama et l'embouchure du Rio Grande, le point où débouchera le canal du côté du Pacifique.

Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la famille impériale d'Allemagne.

—Un événement grave vient de se passer au ministère de la guerre.

Par ordre du ministère, une vérification de la caisse de l'agent comptable chef, M. Fournier, avant été prescrite. Pendant qu'on procédait à cet opération, cet employé supérieur s'est retiré chez lui et s'est brûlé la cervelle.

Les scellés ont été immédiatement apposés, et une enquête des plus rigoureuses est commencée.

P.-S.—Voici, d'après une correspondance, dans quelles conditions se grave événement s'est produit :

"Vers cinq heures du soir, le nouveau directeur de la comptabilité fit mander en son cabinet M. Fournier, caissier du ministère, et lui demanda de vouloir bien lui remettre ses livres, afin qu'il pût procéder à un travail de vérification, nécessité par son entrée au département de la guerre.

"M. Fournier se retira, promettant de satisfaire, le lendemain, au désir de son chef, et monta dans les appartements qu'il occupe dans les bâtiments de la rue Saint-Dominique.

"Quelques instants plus tard, Mme Fournier entendit une détonation..... Elle se précipita dans la pièce voisine. Son mari gisait sur le parquet, la tête fracassée. Il tenait un révolver à la main."

Eau minérale naturelle de Rosbach mise en quarantaines aux Rosbach Springs, près Hamburg.

Malles et valises à l'Etoile Rouge.

—On écrit de Venise le 21 janvier au Diritto que les toits des maisons de cette ville sont couverts de neige et qu'il y fait un froid très rigoureux. Les puits publics sont gelés ; les pompiers ont été chargés par la municipalité de briser la glace à coup de hache et, de peur pour procurer de l'eau potable aux habitants. Le Grand Canal et le Lido sont couverts de glace comme dans les pays septentrionaux.

Gelée à Bordeaux.—On lit dans un journal de Paris du 25 janvier :

Il y a eu, cette nuit, à Bordeaux, une très forte gelée.

Le thermomètre marquait 7 degrés au-dessous de zéro.

La Garonne a recommencé à charrier des glaçons.

On craint que la navigation soit de nouveau interrompue.

—Il paraît que la Belgique refuse décrocher l'hospitalité de son territoire aux Français qui voudraient aller chez elle vider leurs affaires d'honneur.

Les autorités belges récemment des protêts français une instruction judiciaire sur une rencontre récente qui a eu lieu entre deux de nos confrères de provinces.

Il va falloir chercher sur la carte d'Europe un coin libre aux duels.

LA JOURNEE PARISIENNE
PAR LE CABLE.

On télégraphie de Paris au *Telegram* à la date d'hier :

Le bal de l'Elysée.—Le bal donné par le président de la République à l'Elysée était très brillant et très animé. Au moins six mille cartes d'invitation avaient été envoyées. Les principaux officiers de la garnison de Paris assistaient à ce bal auquel le corps diplomatique était largement représenté. On remarquait à cette soirée, la reine Isabelle, le duc d'Aumale, le prince Orloff, le Baron Hausman et plusieurs personnages considérables. On peut sans crainte affirmer que cette soirée est une des plus belles que Paris ait jamais vues. Mme Grévy portait une robe de satin noir garnie de délicate et riche dentelle blanche et de roses de différentes nuances. Une jeune Américaine d'une distinction et d'une beauté rares a attiré tous les regards. Elle était habillée en Diane chasseresse et portait dans les cheveux un croissant crénelé de diamants.

Le bal japonais.—Le ministre japonais Monde Marasana donnera demain soir (dimanche) un grand bal auquel assisteront le dessus du panier de la société et les membres du corps diplomatique, à l'exception toutefois du représentant des Etats-Unis qui par ses présences ne voudrait pas attenter à la sainteté du dimanche.

Le Divorce et l'abbé Vidieu.—L'abbé Vidieu publie dans le *Figaro* de ce matin, une lettre adressée à Alexandre Dumas en réponse à l'ouvrage qu'il vient de publier sur la question du divorce. Il semble que l'abbé Vidieu ait abandonné l'idée qu'il avait primitivement conçue de publier un livre réfutant les théories de M. Dumas. Peut-être a-t-il mieux fait d'agir ainsi parce que sa lettre ne contient pas d'arguments solides et prouve qu'il n'est pas de force à engager un duel de plume avec un adversaire aussi redoutable que l'auteur du Divorce.

Jeux mérovingiens.—Les journaux du parti royaliste sont dans le septième ciel de la jubilation à propos du récent banquet de Cannes dans lequel les orateurs de ce parti se sont enflammés au feu de leur propre éloquence.

Pas content, M. Macé.—M. Macé, chef de la police municipale, vient d'envoyer sa démission. Il dit qu'il lui est impossible de conserver son poste en présence de l'organisation actuelle de la police. Il se plaint notamment du temps considérable qui s'écoule entre la perpétration d'un crime et la transmission des détails par les juges d'instruction. C'est à ces retards injustifiables qu'il attribue l'insuccès de nombreuses tentatives pour arrêter Walker, Pannezin de la place Beauvau.

Accidents de chemin de fer. — D'après le *Gaulois*, il y a eu 22 tués et 116 blessés dans l'accident du chemin de fer arrivé mardi soir à Levallois.

Les détails manquent toujours au sujet de l'accident de Clichy-Levallois. Le bruit court qu'une femme nommée Dalay a été tuée. Les directeurs des chemins de fer de l'Ouest et de Ceinture ne sont pas prodigues en renseignements et semblent très affectés du nouvel accident survenu quelques heures après celui dont il est question plus haut. On dit qu'il est arrivé au même endroit. Il n'y a pas eu de morts ni de blessés. Il est très difficile d'avoir des renseignements certains au sujet de cet accident.

Rêve musicale, dramatique et littéraire.—La reprise de l'Opéra-Comique, hier soir, de l'opéra d'Auber *Le Maçon*, oublié depuis longtemps, a été l'occasion d'un grand succès.

On annonce de Milan que Mme Albani et Mlle Zaré Thalberg ont éprouvé un insuccès complet à la Scala. L'Albani était si découragée qu'elle a résilié son engagement. Miss Laura Harris, une ancienne favorite du public new-yorkais, a chanté à la Scala le lendemain de l'échec de l'Albani et a remporté le plus brillant succès.

On lit dans le *Figaro* : Le célèbre ténor Pauline Léon vient de mourir, laissant sa fortune à un fils intervalle.

Un nouveau drame historique, le Convention nationale, a été donné hier au théâtre du Château d'Eau et il a fait fouir.

Vient de paraître, l'ouvrage de Louis Blanc, *Dix ans de l'histoire d'Angleterre*.

"Rosbach."

Coiffez vos enfants à l'Etoile Rouge.

Racoleurs de Washington.—Nous lisons dans la *Correspondance européenne* :

On s'est ému dans les sphères officielles de la possibilité d'une singulière éventualité, à laquelle la location d'une magnifique résidence à Washington donnait un certain corps. La maison a été louée, non par directement par les Patterson-Napoléon de Baltimore, qui sont eux-mêmes demeurant à deux heures de chemin de fer de la capitale, mais par un consul étranger de leurs amis, qui chacun sait être très dévoué et respectueusement attaché à la Princesse Clotilde. On a bien vite su que les quelques Américaines Bonapartistes de Baltimore et quelques personnes autrefois employées sous l'Empire à la Légation française, où on les voyait fréquemment aussi du temps des Noailles et Bartholdi, avaient reçu avis qu'en cas d'expulsion du territoire français, le Prince Napoléon viendrait en Amérique de préférence à l'Italie où un changement de ministère dans le sens radical lui aurait laissé peu de liberté, pour ses manœuvres de prétendant. Grâce au câble et aux steamers, l'Amérique est presque aussi près de Paris, que la sont Bordighera ou Salerne.

En outre, ceux qui prétendent être dans le secret disaient que la princesse Clotilde passerait l'océan avec plaisir, dans l'espoir d'arracher son époux au milieu énervant de Paris, où la politique et la société l'absorbaient trop. On croit donc fort possible que le Prince Napoléon vienne faire aux Etats-Unis, une étape qui pourrait lui être aussi utile que celle de son grand-oncle à l'île d'Elbe, ou que celle du marquis de Lafayette aux Etats-Unis, quelque toutes deux se soient continuées par la citadelle d'Olmütz et par le rocher de Sainte-Hélène.

—L'ambassadeur britannique à Washington, n'ayant pas été protéger contre la décision du Congrès qui a mis au salle à la disposition de M. Parnell, venu d'Irlande pour solliciter des secours pour sa patrie affamée, s'est rabattu sur un autre expédient. Il est allé se plaindre au département d'Etat de ce que l'on avait permis d'installer dans tous les bureaux fédéraux de l'Union, et notamment dans les bureaux des postes, des tronos portant cette mention imprimée : "Secours pour la famine irlandaise." M. Thornton a voulu voir dans cette mesure de charité un manque d'égards envers le gouvernement anglais. On a détaché de répondre à ces plaintes peu justifiables et peu justifiées.

Département de chapeaux pour hommes et pour garçons à l'Etoile Rouge.

10.—Supprimez la diarrhée que vous éprouvez dès le dégoût par l'emploi des Bitters Stomach Bitters ; vous vous débarrasserez également du gaz, de l'acidité de l'estomac, de l'irrégularité des gaz, des douleurs de l'intestin, de la pesanteur du sang, des tortures de la dyspepsie et du tout qui constitue un mal intolérable. Il s'opère un changement notable dans la figure et dans les sensations de ceux qui font usage des Bitters, à mesure que les symptômes de maladie disparaissent et que l'appétit, le foie et l'intestin reprennent leurs fonctions avec une énergie nouvelle. Les trois bagnoles et le tout jeune de ceux qui sont atteints de dyspepsie sont vite remplacés par les couleurs de la santé, et, à mesure que l'estomac s'emplit de nourriture, le corps s'épanouit de la vigueur. L'appétit, mais lorsque la nourriture ne fait que peu de bien, revient rapidement, et le système nerveux se trouve pourvu par un nouvel réparateur, grâce à l'emploi des mêmes, qui sont également favorables aux malades sujets aux rhumatismes et prévenant la fièvre en frisson.

Asile Ste-Marie. — Nouvelle-Orléans, 12 février 1890.—J'offre, au nom des orphelins, mes sincères remerciements et l'expression de mes profonds remerciements à la personne charitable qui, après avoir envoyé une somme de cinquante piastres, a chargé une dame pourvoyeuse d'un dépôt de vêtements. Je prie cette dame, qui offrent [illegible] Dieu leurs prières pour notre bienfaiteur inconnu.

[illegible]

Bonne occasion
POUR CAUSE DE DEPART.

2 VACHES laitières à vendre. Les traire matin et soir. Il est nécessaire de les traire. Pour [illegible] le marchand de Rosbach.

Décédé, hier, à 10 heures du matin, à l'âge de 42 ans, EMILE MARTIN, natif de France. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que les sociétés de Bienfaisance des Garçons Restaurateurs, de la Mutuelle et de la Compagnie de Pompiers No 7, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 1/2 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 132 de la rue Bourbon.

Union Républicaine.—Messieurs les sociétaires sont priés d'assister aux funérailles du regretté EMILE MARTIN, décédé hier à l'âge de 42 ans, qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures et demie. Le convoi part de sa dernière résidence, No 132 de la rue Bourbon.

Par ordre du Président,
P. TUJAGUE,
H. BILLARD, Secrétaire.

Salle de la Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Les officiers et membres sont requis de se réunir ce présent jour, jeudi, à 4 heures P. M., pour assister aux funérailles de leur frère EMILE MARTIN, âgé de 42 ans, natif de France.

Par ordre de
H. MIMOUNIER,
Secrétaire.
A. L. TIBOT,
Président.
12 fév—1f

Société d'assistance mutuelle des Garçons Restaurateurs.—Décédé hier, à 10 heures du matin, le Sociétaire E. MARTIN, âgé de 42 ans. Les membres honoraires et tous les membres actifs sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé à la résidence de sa famille, 132 rue Bourbon.

Par ordre du Président,
P. ROQUES.
F. D. AIMÉ, Sec.

F. L. FERNANDEZ,
COURTIER.
No 155 RUE DE LA COMMUNE,
Paie les taxes arriérées de ville et d'Etat, à un escompte libéral. 12 fév—1m

Annonce Spéciale
—DU—
MAGASIN POPULAIRE
"One Price Clothing Store,"
Nos 195, 197 et 199 rue Vieille-Levée, coin Ste Anne.

Notre stock de Vêtements d'Automne et d'Hiver est complet maintenant, et je l'offre aux prix les plus réduits que l'on puisse offrir en ville. Je confectionne toutes mes marchandises, et en cette quelques prix pour la saison :

Vêtements à $6		valant $8	
"	" 6	"	9 50
"	" 7 50	"	11 50
"	" 9	"	12
"	" 10	"	14 50

PANTALONS DE $1 à $6.

Je viens d'ouvrir un nouveau Département d'Habillements de Soirées pour JEUNES GENS et GARÇONS, et d'Articles de Toilette pour Hommes,

De Chapeaux de tous genres,
Ainsi qu'un stock complet de
MALLES,
VALISES DE VOYAGE,
Aux plus bas prix du marché.

Maintenant prêt à subir un examen : 30 différentes qualités d'habillements d'hiver.
30 différentes qualités, Pardessus d'automne et d'hiver de $3 à $25.

Rappelez-vous que le valeur d'un dollar en magasin du Peuple, stock de vêtements d'hiver, l'après-midi, à la compagnie. Ne vous laissez pas tromper en croyant en payant de forts prix mais venez me voir.

Cordialement
MICHEL LION,
195, 197 et 199 rue Vieille-Levée, coin Ste-Anne.
VIS-A-VIS LE MARCHÉ FRANÇAIS.
Le plus grand magasin de la Nouvelle-Orléans. 8 fév—1m 12 fév

QUINCAILLERIE
POUR
HABITATIONS.
Toute espèce d'instruments et outils aratoires perfectionnés,—derniers modèles.
MACHINES, WAGONS, Charrettes, Harnais, etc.
A BAS PRIX.
B. J. WEST,
4 fév—3f. 145 & 147 Magazine.

A VENDRE.
UNE propriété située sur la rive gauche du fleuve, à Point Pleasant, ayant deux arpents de front sur trois arpents, environ, de profondeur, avec un jardin très bien achalandé et fournant de bonnes affaires, ainsi qu'une jolie maison de résidence, cabinet, pourtier et remise. Tout est en parfait état. Pour plus ample, s'adresser à P. E. BEAU, St-Gabriel, P. O., paroisse Iberville, La. 21janv—1m—dim-sur-lun.

La célèbre Madame Léonce,
ETANT de retour de France ; déjà bien connue à la Nouvelle-Orléans comme clairvoyante, a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses clientèles qu'elle consulte à être le 1er mai, le Présent et l'avenir. Plus de mariages manqués. Plus de troubles dans les ménages, affaires d'intérêts, etc. Venez vous être heureux ! Venez vous des mauvais pressentis ! Venez.
RUE St. PIERRE 115.
Entre Bourgogne et Dauphine.
Entre franco, Boîte No 2630 Post Office.
4fév—1m

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
HÉBERT & Cie.,
H. BILLARD,
SUCCESSEUR.
PAPIERS PEINTS.
ARTICLES POUR BUREAUX.
LIVRES D'ECOLES FRANÇAIS AMERICAINS.
Articles pour Dessin.
Fournitures pour Noces.
Agence Générale de tous les Journaux Français.
Abonnement à la lecture.
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.
4 janv—

A VIS.
LE DR. L. FERRIER prévient ses amis et le public en général qu'il a repris l'exercice de sa profession.
Bureau, 10 rue de Philippe. Heures de consultation, 10 à 1 P. M. Le bureau ne possède ni vendeur, ni demoiselles quelques pour les malades à venir.
[illegible] 1m

Chauffage à bon marché.
RÉDUCTION DANS LE PRIX DU COKE.
Bureau de la Compagnie du Gaz de la N.-O.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1890.
A PARTIR DE LUNDI, 3 février, le prix du Coke sera réduit à 30 cents la pied. Prix à domicile.
1fév—1m V. VALLON, Gérant.

PIANOS.
CHICKERING,
Mathushek
PIANOS
HALE
WERLEIN
PRIX :
$150.....$175.....$200
$225.....$250.....$275
$300.....$325.....$350
$425.....$450.....$550
$400.....$500.....$600
ORGUES
ORGUES
Estey and Mason & Hamlin.
PRIX :
$50.....$60.....$75
$80.....$100.....$125
$150.....$175.....$200
$250.....$300.....$400
Pianos d'Occasion.
PRIX :
$30.....$40.....$50
Tous les Instruments GARANTIS.
PIANOS et ORGUES vendus contre PAIEMENTS GRADUÉS.
VIEUX PIANOS pris en échange.
Les meilleurs TABOURETS et COUVERTURES de Piano.
Magasin ouvert tous les SOIRS.
PAPIER A MUSIQUE, MÉTHODES, INSTRUMENTS de MUSIQUE de tout genre, importés par
WERLEIN,
135-CANAL-135

135 RUE DU CANAL 135.

EAU MINERALE NATURELLE
DE
ROSBACH.
La Meilleure Eau Connue pour la Table.
TRES EFFERVESCENTE.
LE PROF J. ALFRED WANKLYN, M. R. C. S., Prof. de chimie à l'hôpital St-George ; F. C. S. Analt. pour Bradfd ; membre cor. de l'Académie des sciences de la Bavière, déclare ceci :
"Cette eau est infiniment supérieure à toutes les autres eaux minérales que j'ai examinées."
LE DR. CHARLES A. CARMICHAEL, M. D., F. R. C. S. I., Prof. de chimie et d'hygiène au Coll. Roy. Surg. Irlande ; médecin off. Health and Anal. pour Dublin : Anal Roy. Agric. Soc., &c., constate ce qui suit :
"L'eau en est décidément plus agréable que celui d'aucune autre eau minérale que j'aie jamais goûté."
LE DR. EDMUND R. GUTTERY, M. R. C. S., F. C. S. déclare :
"Je crois personnelle que l'eau de Rosbach est une des sources eaux minérales naturelles qui peuvent en toute sûreté être prises comme boisson par journalier."
LE PROF VON BUNSEN, con